

COMPTE RENDU
Séance du Conseil de communauté du
17 juillet 2013

PRESENTS : Mmes BOUVRET Véronique, REGAD Liliane, MM. BENOIT-GUYOD Sébastien, BOURQUI Gilles, GODIN François, LAFORGE Francis, MAMET Bernard, NIVEAU Stéphane, PUILLET Michel, REGARD Bernard, ROMAND Jacques, SCHIAVI Philippe.

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme GAY Evelyne (pouvoir à F.GODIN), MM. BAILLY-SALINS Régis (pouvoir à S.BENOIT-GUYOD), BONNEFOY Robert (pouvoir à B.MAMET), RECHT Alain (pouvoir à M.PUILLET).

ABSENTS : Mme TINGUELY Sylvie, MM. LACROIX Jean-Sébastien, LESEUR Francis, PRUVOT Michel.

L'an deux mille treize, le 17 juillet à 18h30, le Conseil de communauté légalement convoqué en séance publique s'est réuni à la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur François GODIN.

Monsieur le Président remercie les membres présents et excuse Mme GAY Evelyne (pouvoir à F.GODIN), MM. BAILLY-SALINS Régis (pouvoir à S.BENOIT-GUYOD), BONNEFOY Robert (pouvoir à B.MAMET) et RECHT Alain (pouvoir à M.PUILLET).

Monsieur le Président informe l'assemblée que Monsieur Jean-Paul HANNON a adressé, par courrier en date du 26 juin 2013, sa démission de son poste de conseiller communautaire. Monsieur le Président explique qu'il sera remplacé lors de la prochaine séance du conseil de communauté par un élu désigné au sein du conseil municipal de Bois d'Amont.

L'assemblée désigne comme secrétaire de séance Monsieur Sébastien BENOIT-GUYOD.
Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance.

Délibération n° 2013/055 : Approbation du compte-rendu de la réunion du 26 juin 2013

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir formuler les éventuelles remarques concernant le compte-rendu de la réunion du Conseil de communauté du 26 juin 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE** à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 26 juin 2013 sans qu'aucune remarque ne soit formulée.

Délibération n° 2013/056 : Activités nordiques et animation sportive et de loisirs – renouvellement de la délégation de service public

Vu l'arrêté préfectoral n° 1364 du 31 décembre 1993 portant sur la création de la Communauté de communes de la Station des Rousses,

Vu la convention de régie intéressée du 17 décembre 2002 modifiée, portant sur la gestion du ski nordique et de l'animation sportive et de loisirs de la Station des Rousses,

Vu la délibération n° 2011/078 en date du 2 novembre 2011 relative à la prorogation du contrat de régie intéressée jusqu'au 30 septembre 2013,

Vu la délibération n°2013/045 en date du 26 juin 2013 relative à la prorogation du contrat de régie intéressée jusqu'au 31 décembre 2013,

Vu le rapport du Président en vue de la délégation de service public des activités nordiques et de l'animation sportive et de loisirs de la Station des Rousses,

Vu les articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la saisine du comité technique paritaire par courrier en date du 11 juillet 2013,

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité :

- d'approuver le principe de la délégation de service public des activités nordiques et de l'animation sportive et de loisirs de la Station des Rousses,
- de préciser que l'économie générale de la convention à conclure aura les caractéristiques d'une régie intéressée d'une durée de 10 ans.

Monsieur le Président distribue aux membres du conseil un calendrier prévisionnel de la procédure qui se présente de la façon suivante :

- Délibération sur le principe de la DSP : 17 juillet 2013
- Travail sur les nouveaux cahiers des charges : 18 juillet - 30 août
- Publicité : 2 septembre 2013
- Réception des candidatures et des offres : 4 novembre 2013
- Analyse des candidatures : 5 novembre 2013
- Ouvertures des offres : 5 novembre 2013
- Analyse des offres : 5 – 15 novembre 2013
- Avis de la Commission de la DSP : 18 novembre 2013
- Négociations : 19 novembre - 20 décembre 2013
- Délibération attribuant la DSP : 6 janvier 2014

Monsieur le Président explique que le respect de ce calendrier, qui est certes très serré, permettrait de conclure la délégation de service public à la fin de la période de prolongation de l'actuel contrat, ce qui éviterait à la Communauté de communes de mettre en place une solution transitoire complexe de type régie directe ou marché public.

Monsieur Bernard MAMET pense qu'il ne faut surtout pas négliger de préparer un « plan B » au cas où il ne serait pas possible de tenir le calendrier proposé.

Monsieur Sébastien BENOIT-GUYOD comprend la nécessité d'aller vite mais souhaite toutefois que les remarques formulées lors de la précédente procédure soient prises en compte dans le cahier des charges, en particulier en ce qui concerne le périmètre des activités déléguées.

Délibération n° 2013/057 : Espace des Mondes Polaires – validation de l'Avant-Projet Définitif (APD)

Considérant les délibérations prises antérieurement pour l'opération citée en objet et notamment celle du 21 mars 2012 confiant la maîtrise d'œuvre au Cabinet REICHARDT & FERREUX Architectes,

Considérant l'Avant Projet Définitif établi par le maître d'œuvre et estimé à **8 068 069,67 € HT** (mois M0) hors options.

Considérant le projet de répartition du coût des travaux entre la Communauté de communes et la Commune de Prémanon,

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité :

- d'approuver l'Avant Projet Définitif établi par le maître d'œuvre et estimé à **8 068 069,67 € HT** (mois M0) hors options ;
- d'approuver le coût des travaux affectés à la Communauté de communes qui s'élève à **6 973 666,19 € HT** (mois M0) hors option « bistrot polaire ». Ce coût sera majoré de **40 000 €** pour la prise en charge partielle de la construction des vestiaires et de l'office (cuisine) de la salle polyvalente ;
- d'approuver le coût des travaux affectés à la Commune des Prémanon qui s'élève à **1 094 403,48 € HT** (mois M0) hors option. Ce coût sera minoré de **40 000 €** en raison de la prise en charge partielle de la construction des vestiaires et de l'office de la salle polyvalente par la CCSR ;
- d'autoriser le Président à lancer la consultation des entreprises en liaison avec le Cabinet REICHARDT & FERREUX ;
- de s'engager à assurer le financement de cette opération.

Question 4 : Espace des Mondes Polaires – Avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre pour le passage au forfait définitif de rémunération

Monsieur le Président propose de reporter l'examen de cette question à la prochaine séance du conseil de communauté. Cette proposition est acceptée à l'unanimité par le Conseil de communauté.

Délibération n° 2013/058 : Aménagement des rives du lac de Lamoura

Monsieur le Président rappelle que, dans le cadre du Contrat de station 2007/2013, la Communauté de communes a réalisé en 2010/2011 une étude de définition d'un projet de requalification des rives du lac de Lamoura, en partenariat avec la Commune de Lamoura et la Parc naturel régional. Cette étude, confiée au cabinet Square, a permis d'établir des propositions multiples d'aménagement (stade esquisse) et un programme pluriannuel de travaux.

Il convient maintenant de déterminer, pour le court terme, un premier projet d'investissement évalué à **150 000 €** qui pourrait être engagé en 2014 comme cela est prévu dans la prospective financière de la Communauté de communes.

Une hiérarchisation des actions à inscrire dans cette première phase de travaux conduirait à faire les choix suivants :

Priorité 1 (estimation HT 133 000 euros sans le mobilier mais sans travaux en régie pour platelage et sentier du belvédère) :

- Mise à niveau, pour les personnes à mobilité réduite, de l'entrée principale, du bâtiment et particulièrement des sanitaires et de l'accès à la plage, (sanitaires 10 000 euros, petits terrassements, suppression des marches, blocage du revêtement, gestion des ravinements possibles 2 000 euros)

- Réfection du platelage rive droite du lac et traitement des arbres dangereux surplombant le passage piéton dans tourbière (changement complet du platelage 70 000, traitement des arbres 3 000 euros),
- Aménagement des aires de pêches (accessibilité) (8 000 euros)
- Démontage du terrain de bicross*
- Traitement du chemin d'accès à la plage
- Au niveau de la plage : gradins à remplacer* - rondins en bord d'eau à enlever*- protection de la berge au Nord de la plage par techniques douces (3 500 euros)
- Amélioration du sentier d'accès au belvédère (19 500euros mais une partie des travaux est sans doute réalisable en régie)
- Acquisition et installation de mobilier (à fixer)
- Petits terrassement * enherbement - * remplacement des rambardes autour des pertes
- Sentier des amoureux à structurer (17 000 euros)

Priorité 2 :

- Réfection du platelage tronçon passerelle arrière Neige et Plein Air*
- Réfection du platelage en tourbière*

*Les travaux envisageables en régie sont repérés par **

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité :

- d'approuver le lancement de l'opération « Aménagement des rives du lac de Lamoura » tel que présenté ci-dessus ;
- d'approuver le coût prévisionnel de l'opération estimé ce jour à 150 000 € ;
- d'établir un plan de financement, en partenariat avec la Commune de Lamoura et le Parc naturel régional ;
- de lancer une consultation en procédure adaptée afin de recruter un maître d'œuvre qui sera chargé, sur la base du travail réalisé par le cabinet Square, d'assumer les missions suivantes : AVP + PRO + ACT + DET + AOR + EXE ou VISA ;
- de dire que les crédits de maîtrise d'œuvre seront inscrits au budget primitif 2013 en section d'investissement – opération 64 dans le cadre d'une décision modificative ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces concernant cette opération.

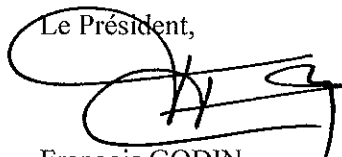
Questions diverses

- Monsieur le Président informe l'assemblée que le Conseil Général du Jura souhaite engager très rapidement **un audit financier et juridique du Syndicat Mixte de Développement Touristique de la Station des Rousses.**
- Monsieur le Président explique qu'il va adresser un courrier à la DDT pour mettre un terme officiellement au projet **de transfert de l'instruction des actes d'urbanisme** initié par Mme GOGNEAU. Monsieur le Président souhaite informer officiellement M. PERRIN et M. BERTHAUD des raisons qui ont abouti à cette décision. Une copie de ce courrier sera transmise à Mme GOGNEAU.
- **Un point sur le SCOT** sera fait au cours de la prochaine séance du Conseil de communauté.
- Monsieur le Président explique qu'il s'est récemment entretenu avec **les responsables des PEP21.** L'hypothèse d'un abandon du projet de réhabilitation du bâtiment actuel (les Jacobeys) au profit d'une construction neuve sur un terrain mis à disposition par la Commune de Prémanon a été évoquée et a semblé séduire les responsables des PEP21. Il a été convenu que les PEP 21 se rendraient prochainement à Prémanon pour visiter le site potentiel et transmettraient à la CCSR un cahier des charges de leur besoin afin d'aller plus loin dans l'analyse de la faisabilité de cette solution.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h30.

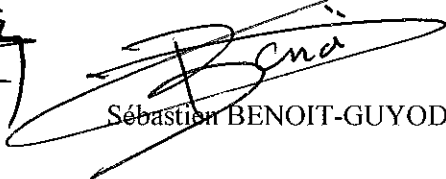
Fait aux Rousses, le 18 juillet 2013

Le Président,



François GODIN

Le Secrétaire,



Sébastien BENOIT-GUYOD

